

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA VALLÉE-DE-LA-GATINEAU
MUNICIPALITÉ DE DÉLÉAGE
LE 1^{er} MARS 2022**

Séance ordinaire du conseil municipal tenue à la salle communautaire de l'Édifce Palma-Morin sis au 175 Route 107 à Déléage.

SONT PRÉSENTS : Madame Anne Potvin, Mairesse
 Madame Kathy Milone, Conseillère siège no.1
 Monsieur Gilles Jolivette, Conseiller siège no.2
 Monsieur Serge Lacourcière, Conseiller siège no.3
 Madame Michelle Briand, Conseillère siège no.4
 Monsieur Eric Gauthier, Conseiller siège no.6

ABSENT : Monsieur Stéphane Rivest, Conseiller siège no.5

Est aussi présente la directrice générale et greffière-trésorière ainsi que 11 personnes dans l'assistance.

La séance du conseil du 1^{er} mars sera tenue publiquement avec la capacité maximum de personnes.

La séance du conseil se tient conformément aux dispositions du Code municipal du Québec. La mairesse annonce l'assemblée ouverte à 19h33.

2022-03-CMD050 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Gilles Jolivette, appuyé du conseiller Serge Lacourcière et résolu,

D'adopter l'ordre du jour tel qu'il suit :

OUVERTURE DE LA SÉANCE

1 LÉGISLATION

1.1 Adoption de l'ordre du jour

1.2 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire 19 janvier

1.3 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire 1^{er} février

2 ADMINISTRATION

2.1 Adoption des comptes et des chèques : 144 598,09 \$

- Factures payées : 82 860,41 \$
- Chèques : 11081 à 11098
- Prélèvements automatiques : 3143 à 3158
- Factures à payer : 22 539,93 \$
- Payes : 39 197,75 \$

2.2 Proclamation de la première journée nationale de promotion de la santé mentale positive le 13 mars 2022

2.3 Destruction des documents triés et des dossiers – Archives

2.4 Demande d'appui - Unis pour la faune – Municipalité de Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau

2.5 Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie

2.6 Chambre de Commerce Maniwaki et Vallée-de-la-Gatineau – Cotisation 2022

2.7 Demande d'aide financière – Fonds événementiel MRC Vallée-de-la-Gatineau (MRCVG)

2.8 Dépôt de l'extrait du registre des déclarations des dons, des marques d'hospitalité et des avantages reçus des élus municipaux

2.9 MRC Vallée-de-la-Gatineau – Résolution 2022-R-AG069 – Projet pilote de gouvernance locale en santé et services sociaux

2.10 MRC Vallée-de-la-Gatineau – Résolution 2022-R-AG071 – Demandes au ministère des Transports (MTQ) – Budgets spéciaux dédiés à la route 105 et à l'autoroute 5

2.11 Demande d'appui – Ville de Maniwaki – Étude pour la construction d'un 2^e pont

2.12 Appel de projets *Voisins solidaires* - Autorisation pour signer la demande de financement

2.13 *Projet Voisins solidaires* – Engagement

2.14 Adoption du règlement 550-1-ADM-2022 modifiant le règlement portant le numéro 550-ADM-2018, relatif au code d'éthique et de déontologie révisé des élu(e) s de la Municipalité de Délage

3 AJOURNEMENT DE LA SÉANCE SI NÉCESSAIRE

4 URBANISME ET ENVIRONNEMENT

4.1 Avis de motion, présentation et dépôt – Projet de règlement modificateur 354-URB-70 modifiant le règlement de zonage 354 et abrogeant le règlement 354-69 visant à autoriser la garde de poules pondeuses à l'intérieur des limites de la Municipalité de Délage

4.2 Nominations des membres au comité consultatif d'urbanisme (CCU)

4.3 Autorisation de signatures et fin de probation – Employée # 61-0020

5 TRANSPORT

5.1 Demande au Ministère des Transports du Québec – Panneaux d'affichage de vitesse solaire

5.2 Embauche d'un opérateur temps complet

5.3 Appel de soumission – Achat de deux (2) panneaux d'affichage de vitesse solaire

5.4 Autorisation de signature de la convention pour l'aide financière du Programme d'aide à la voirie locale – Volet redressement et accélération (PAVL)

6 HYGIÈNE DU MILIEU

7 LOISIRS ET CULTURE

7.1 Fonds régions et ruralité (FRR) – Demande d'aide financière pour l'aménagement de la plage au lac Achigan et d'une aire de stationnement

7.2 Autorisation d'appel d'offres – Relocalisation de la patinoire - Étude géotechnique et environnementale

7.3 Fête national du Québec – Demande d'aide financière

7.4 Demande de permis – Régie des alcools des courses et des jeux (RACJ)

8 SÉCURITÉ PUBLIQUE

9 VARIA

10 PÉRIODE DE QUESTIONS

11 LEVÉE DE LA SÉANCE

2022-03-CMD051 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 19 JANVIER 2022

ATTENDU que les membres du conseil ont reçu copie du procès-verbal dans les délais prescrits;
PAR CONSÉQUENT, il est proposé par la conseillère Kathy Milone, appuyée du conseiller Eric Gauthier et résolu,
QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 19 janvier 2022 soit adopté et que dispense de lecture soit faite, ce document ayant été expédié au préalable.
La mairesse Anne Potvin, présidente d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2022-03-CMD052 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 1^{er} FÉVRIER 2022

ATTENDU que les membres du conseil ont reçu copie du procès-verbal dans les délais prescrits;
PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Serge Lacourcière, appuyé de la conseillère Michelle Briand et résolu,
QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} février 2022 soit adopté et que dispense de lecture soit faite, ce document ayant été expédié au préalable.
La mairesse Anne Potvin, présidente d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2022-03-CMD053 ADOPTION DES COMPTES MUNICIPAUX / FÉVRIER 2021

Il est proposé par la conseillère Kathy Milone, appuyée du conseiller Serge Lacourcière et résolu,
ATTENDU que la liste des déboursés se totalise à 144 598,09 \$ et se détaille comme suit;
3.1 Adoption des comptes et des chèques : 144 598,09 \$

- Factures payées : 82 860,41 \$
- Chèques : 11081 à 11098
- Prélèvements automatiques : 3143 à 3158
- Factures à payer : 22 539,93 \$
- Payes : 39 197,75 \$

La mairesse Anne Potvin, présidente d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

Certificat de disponibilité de crédits

Je, soussignée, Joanne Poulin, directrice générale et greffière-trésorière, certifie que la municipalité dispose des crédits suffisants pour effectuer les dépenses précitées.

Joanne Poulin
Directrice générale et
greffière-trésorière

2022-03-CMD054 PROCLAMATION DE LA JOURNÉE NATIONALE DE PROMOTION DE LA SANTÉ MENTALE POSITIVE LE 13 MARS 2022

Il est proposé par le conseiller Gilles Jolivette, appuyé de la conseillère Michelle Briand et résolu,
CONSIDÉRANT que le 13 mars 2022 est la première *Journée nationale de la promotion de la santé mentale positive*;
CONSIDÉRANT que le 13 mars 2020, fut la date de la déclaration de l'état d'urgence sanitaire au Québec, du fait de la menace grave à la santé de la population que constituait la pandémie de la COVID-19 représente un moment clé de la prise de conscience par la société québécoise de l'importance de la santé mentale positive et de son soutien continu;
CONSIDÉRANT que la promotion de la santé mentale positive vise à accroître et à maintenir le bien-être individuel et collectif de la population et à favoriser la résilience;
CONSIDÉRANT qu'il a été démontré que par leurs initiatives diverses, les municipalités peuvent jouer un rôle de premier plan pour favoriser la santé mentale positive de leurs concitoyennes et concitoyens;
CONSIDÉRANT que le Mouvement Santé mentale Québec et ses organismes membres lancent le 13 mars 2022 leur **Campagne annuelle de promotion de la santé mentale positive** sous le thème « **CHOISIR' C'EST OUVRIR UNE PORTE** » ;

CONSIDÉRANT que le Mouvement Santé mentale Québec offre au cours de la Campagne de nombreux outils favorisant le renforcement de la santé mentale de la population du Québec et utilisables tout au long de l'année;

CONSIDÉRANT que le contexte de la pandémie, les individus, les organisations et les collectivités ont besoin plus que jamais, de s'outiller pour favoriser la santé mentale;

PAR CONSÉQUENT, le conseil proclame la *Journée nationale de la promotion de la santé mentale positive* et invite toutes et tous les citoyens et citoyennes ainsi que toutes les organisations et institutions de notre municipalité à faire connaître les outils de la Campagne annuelle de promotion de la santé mentale sous le thème « CHOISIR, C'EST OUVRIR UNE PORTE ».

La mairesse Anne Potvin, présidente d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2022-03-CMD055 DESTRUCTION DES DOCUMENTS TRIÉS ET DES DOSSIERS – ARCHIVES

Il est proposé par le conseiller Serge Lacourcière, appuyé du conseiller Gilles Jolivette et résolu,

ATTENDU que l'article 7 de la Loi sur les archives, oblige tout organisme public à établir et tenir à jour un calendrier de conservation des documents;

ATTENDU que l'article 9, de cette même loi, lie l'organisme public à son calendrier;

ATTENDU que l'article 13, de cette même loi, prévoit que sous réserve de ce que prévoit le calendrier de conservation, nul ne peut aliéner ou éliminer un document actif ou semi-actif d'un organisme public;

ATTENDU que l'article 199 du Code municipal stipule que la greffière-trésorière ne peut se désister de la possession des archives de la municipalité qu'avec la permission du conseil, ou sur l'ordre d'un tribunal;

PAR CONSÉQUENT, le conseil approuve la liste de destruction des documents triés et la liste de destruction des dossiers préparés par la technicienne en administration et datés du 27 janvier 2022 et d'autoriser la destruction de ces documents.

La mairesse Anne Potvin, présidente d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2022-03-CMD056 DEMANDE D'APPUI - UNIS POUR LA FAUNE - MUNICIPALITÉ DE SAINTE-THÉRÈSE-DE-LA-GATINEAU

Il est proposé par la conseillère Michelle Briand, appuyée du conseiller Eric Gauthier et résolu,

ATTENDU que la Municipalité de Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau demande par leur résolution 2022-01-R12121 un appui dans le but de trouver des solutions pour préserver les cerfs de Virginie;

ATTENDU que la Municipalité de Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau a déjà effectué une demande auprès du ministère de la Faune, des Forêts et des Parcs (MFFP) d'étendre l'expérimentation de la restriction de la taille légale des bois (RTL);

PAR CONSÉQUENT, le conseil de la Municipalité de Déléage appuie la démarche entrepris dans le but de s'unir afin de trouver des solutions pour préserver les cerfs de Virginie et de transmettre une copie de la résolution au député, Monsieur Robert Bussière.

La mairesse Anne Potvin, présidente d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2022-03-CMD057 JOURNÉE INTERNATIONALE CONTRE L'HOMOPHOBIE ET LA TRANSPHOBIE

Il est proposé par la conseillère Kathy Milone, appuyée du conseiller Serge Lacourcière et résolu,

CONSIDÉRANT que la Charte québécoise des droits et libertés de la personne reconnaît qu'aucune discrimination ne peut être exercée sur la base de l'orientation sexuelle, de l'identité de genre ou de l'expression de genre;

CONSIDÉRANT que le Québec est une société ouverte à toutes et à tous, y compris aux personnes lesbiennes, gaies, bisexuelles et trans (LGBTQ+) et à toutes autres personnes se reconnaissant dans la diversité sexuelle et la pluralité des identités et des expressions de genre;

CONSIDÉRANT que malgré les récents efforts pour une meilleure inclusion des personnes LGBT, l'homophobie, que celle-ci est célébrée de fait dans de nombreux pays et qu'elle résulte d'une initiative québécoise portée par la Fondation Émergences dès 2003;

PAR CONSÉQUENT, le conseil appui les efforts de la Fondation Émergence dans la tenue de cette journée. De proclamer le 17 mai « JOURNÉE INTERNATIONNALE CONTRE L'HOMOPHOBIE ET LA TRANSPHOBIE » et de souligner cette journée en tant que telle.

La mairesse Anne Potvin, présidente d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2022-03-CMD058 CHAMBRE DE COMMERCE DE MANIWAKI ET DE LA VALLÉE-DE-LA-GATINEAU (CCMVG) – COTISATION 2022

Il est proposé par le conseiller Gilles Jolivette, appuyé du conseiller Eric Gauthier et résolu,

CONSIDÉRANT que la CCMVG représente un appui considérable dans les dossiers sociaux économiques et communautaires dans la Vallée-de-la-Gatineau;

CONSIDÉRANT que les activités de réseautage, de souper, de dîner-conférence et de formations avec des intervenants du milieu des affaires sont disponibles afin de donner des outils de développement des compétences à ses membres;

PAR CONSÉQUENT, le conseil renouvelle l'adhésion de la Municipalité de Délage avec la Chambre de commerce de Maniwaki et Vallée-de-la-Gatineau (CCMVG) au montant de 241,45 \$, (taxes incluses), pour la cotisation 2022.

La mairesse Anne Potvin, présidente d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2022-03-CMD059 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – FONDS ÉVÉNEMENTIEL MRC VALLÉE-DE-LA-GATINEAU (MRCVG)

Il est proposé par la conseillère Michelle Briand, appuyée de la conseillère Kathy Milone et résolu,

CONSIDÉRANT la politique de financement adoptée par le conseil de la MRC Vallée-de-la-Gatineau;

CONSIDÉRANT que la MRCVG souhaite par cette politique, encourager la tenue d'événements et de festivals ainsi que d'offrir un levier financier aux organisations d'événements;

CONSIDÉRANT que la Municipalité s'engage à respecter les modalités programme;

EN CONSÉQUENT, le conseil autorise le dépôt d'une demande d'aide financière dans le programme « Fonds événementiel » de la MRCVG et autorise la directrice générale et greffière-trésorière à signer, pour et au nom de la municipalité, toute documentation à cet effet.

La mairesse Anne Potvin, présidente d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2022-03-CMD060 DÉPÔT DE L'EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCLARATIONS DES DONNS, DES MARQUES D'HOSPITALITÉ ET DES AVANTAGES REÇUS DES ÉLUS MUNICIPAUX

Les membres du Conseil prennent connaissance du registre public des déclarations des élus conformément à l'article 6 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* et de l'article 5.4.2 du règlement numéro 550-1-ADM-2022 intitulé « *Code d'éthique et de déontologie révisé des élus de la Municipalité de Délage* ». La greffière-trésorière déclare qu'il n'y a eu aucune déclaration.

Adoptée à l'unanimité.

2022-03-CMD061 MRC VALLÉE-DE-LA-GATINEAU – RÉSOLUTION 2022-R-AG069 PROJET PILOTE DE GOUVERNANCE LOCALE EN SANTÉ ET SERVICES SOCIAUX

Il est proposé par le conseiller Serge Lacourcière, appuyé du conseiller Eric Gauthier et résolu,

CONSIDÉRANT la résolution 2022-R-AG069 adoptée par le Conseil de la MRC Vallée-de-la-Gatineau (MRCVG) lors de la séance ordinaire tenue le 15 février 2022, adoptant le projet pilote de gouvernance locale en santé et services sociaux;

CONSIDÉRANT qu'au printemps 2015, le gouvernement du Québec a adopté une réforme majeure des structures de gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux du Québec. Cette réforme a conduit au regroupement de la plupart des établissements locaux et régionaux sous une gouverne unique au niveau régional;

CONSIDÉRANT que ce contexte a créé dans la Vallée-de-la-Gatineau, une perte de confiance et d'appartenance de la population envers l'établissement de santé et de services sociaux et un accès plus difficile aux services spécialisés sont constatés par les citoyens;

CONSIDÉRANT qu'une rencontre a été sollicitée avec la ministre de la Santé et des Services sociaux, afin de lui présenter le projet pilote;

PAR CONSÉQUENT, le conseil de la Municipalité de Délégation appuie le projet pilote de gouvernance locale en santé et services sociaux de la MRC Vallée-de-la-Gatineau.

La mairesse Anne Potvin, présidente d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

**2022-03-CMD062 MRC VALLÉE-DE-LA-GATINEAU – RÉSOLUTION 2022-R-AG071
DEMANDES AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS (MTQ) -
BUDGETS SPÉCIAUX DÉDIÉS À LA ROUTE 105 ET À
L'AUTOROUTE 5**

Il est proposé par le conseiller Gilles Jolivette, appuyé du conseiller Serge Lacourcière et résolu,

CONSIDÉRANT la résolution 2022-R-AG071 adoptée par le Conseil de la MRC Vallée-de-la-Gatineau (MRCVG) lors de la séance ordinaire tenue le 15 février 2022, concernant le suivi d'une demande au ministère des Transports (MTQ) pour le budget spécial dédié à la route 105 et à l'autoroute 5;

CONSIDÉRANT que le Conseil de la MRCVG souhaite réitérer ses préoccupations à l'égard de la sécurité des automobilistes circulant sur la route 105;

CONSIDÉRANT qu'il serait également opportun que des sommes soient attribuées au projet de prolongement de l'autoroute 5 afin de permettre la réalisation, à court terme, des études préalables à sa réalisation;

CONSIDÉRANT qu'il est également résolu de demander au MTQ que des budgets spéciaux, hors programmation régulière, soient dédiés aux travaux requis pour l'amélioration de l'état de la route 105 et la réalisation du projet de prolongement de l'autoroute 105;

PAR CONSÉQUENT, le conseil de la Municipalité de Délégation appuie les demandes au ministère des Transports (MTQ) concernant le prolongement de l'autoroute 5 et les préoccupations quant à la désuétude de la route 105.

La mairesse Anne Potvin, présidente d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

**2022-03-CMD063 DEMANDE D'APPUI - VILLE DE MANIWAKI – ÉTUDE POUR LA
CONSTRUCTION D'UN 2^e PONT**

Il est proposé par la conseillère Kathy Milone, appuyée du conseiller Eric Gauthier et résolu,

CONSIDÉRANT la résolution 2022-02-021 reçue de la Ville de Maniwaki à l'effet qu'une demande d'étude est demandée pour la construction d'un 2^e pont auprès du ministre des Transports;

CONSIDÉRANT qu'advenant qu'il soit impossible de circuler entre les 2 rives lors d'un bris de l'infrastructure, d'un accident, d'une inondation, ou de tout autre événement pouvant survenir et limitant l'accès aux services d'urgence de l'autre côté de la Rivière Désert;

PAR CONSÉQUENT, le conseil de la Municipalité de Délégation appuie les démarches de la Ville de Maniwaki pour effectuer une étude pour la construction d'un 2^e pont sur la rivière Désert.

La mairesse Anne Potvin, présidente d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2022-03-CMD064 APPEL DE PROJETS VOISINS SOLIDAIRES – AUTORISATION POUR SIGNER LA DEMANDE DE FINANCEMENT

Il est proposé par la conseillère Kathy Milone, appuyée de la conseillère Michelle Briand et résolu,

ATTENDU que l'appel de projets *Voisins solidaires* financé par l'organisme Espace MUNI vient soutenir les municipalités et les MRC qui souhaitent développer, maintenir ou améliorer des initiatives *Voisins solidaires* permettant de tisser des liens sociaux et intergénérationnels, de briser l'isolement et de contribuer à la santé globale et à la qualité de vie des citoyennes et citoyens, ainsi qu'au développement des communautés;

PAR CONSÉQUENT, le conseil autorise la Directrice générale et greffière-trésorière, à signer au nom de la Municipalité de Délégé tous les documents relatifs à la demande de financement présentée dans le cadre de cet appel de projets.

La mairesse Anne Potvin, présidente d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2022-03-CMD065 PROJET VOISINS SOLIDAIRES – ENGAGEMENT

Il est proposé par la conseillère Michelle Briand, appuyée du conseiller Gilles Jolivette et résolu,

ATTENDU que l'appel de projets *Voisins solidaires* financé par l'organisme Espace MUNI vient soutenir les municipalités et les MRC qui souhaitent développer, maintenir ou améliorer des initiatives *Voisins solidaires* permettant de tisser des liens sociaux et intergénérationnels, de briser l'isolement et de contribuer à la santé globale et à la qualité de vie des citoyennes et citoyens, ainsi qu'au développement des communautés;

ATTENDU que la Municipalité de Délégé manifeste de la volonté à développer un projet *Voisins solidaires*;

DE CONFIRMER formellement l'engagement de la Municipalité de Délégé à mettre en œuvre, dans un délai de deux (2) ans, un projet *Voisins solidaires* avec la collaboration des citoyennes et citoyens, ainsi que des organismes du milieu.

La mairesse Anne Potvin, présidente d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2022-03-CMD066 ADOPTION DU RÈGLEMENT 550-1-ADM-2022 MODIFIANT LE RÈGLEMENT PORTANT LE NUMÉRO 550-ADM-2018, RELATIF AU CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE RÉVISÉ DES ÉLU(E) S DE LA MUNICIPALITÉ DE DÉLÉGÉ

Il est proposé par la conseillère Michelle Briand, appuyée de la conseillère Kathy Milone et résolu,

ATTENDU que, conformément à la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* (L.R.Q., c. E-15.1.0.1), toute municipalité doit adopter un code d'éthique et de déontologie révisé suite à une élection générale;

ATTENDU que le code d'éthique et de déontologie énonce les principales valeurs de la municipalité en matière d'éthique et énonce également les règles déontologiques qui doivent guider la conduite d'une personne à titre de membre d'un conseil, d'un comité ou d'une commission de la municipalité ou, en sa qualité de membre d'un conseil de la municipalité, d'un autre organisme;

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné à la séance ordinaire du 7 décembre 2021;

ATTENDU qu'une présentation du projet de règlement a été réalisée à la séance extraordinaire du 22 février 2022;

ATTENDU qu'un avis public a été publié résumant le contenu du projet de règlement et indiquant le lieu, la date et l'heure de la séance où le règlement doit être adopté;

ATTENDU qu'une copie du présent règlement a été transmise aux membres du conseil présents au plus tard deux (2) jours juridiques avant la séance à laquelle le présent règlement doit être adopté et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture, conformément à l'article 445 du Code municipal

PAR CONSÉQUENT, le conseil adopte par résolution le règlement 550-1-ADM-2022 relatif au code d'éthique et de déontologie révisé des élus de la Municipalité de Délégé.

La mairesse Anne Potvin, présidente d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2022-03-CMD067

AVIS DE MOTION, PRÉSENTATION ET DÉPÔT – PROJET DE RÈGLEMENT MODIFICATEUR 354-URB-70 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 354 ET ABROGEANT LE RÈGLEMENT 354-69 VISANT À AUTORISER LA GARDE DE POULES PONDEUSES À L'INTÉRIEUR DES LIMITES DE LA MUNICIPALITÉ DE DÉLÉAGE

Avis de motion et présentation du projet de règlement a été donné avec dispense de lecture par la conseillère Michelle Briand, que le conseil adoptera à une séance subséquente un règlement modificateur 354-URB-70 modifiant le règlement de zonage 354 et abrogeant le règlement 354-69, visant à autoriser la garde de poules pondeuses à l'intérieur des limites de la municipalité

Adoptée à l'unanimité.

2022-03-CMD068

NOMINATIONS DES MEMBRES AU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU)

Il est proposé par le conseiller Gilles Jolivette, appuyé de la conseillère Kathy Milone et résolu,

CONSIDÉRANT que selon l'article 12 du règlement constituant le Comité Consultatif d'Urbanisme (CCU), le conseil doit nommer, par résolution, les membres du comité, soit 3 personnes résidentes et un substitut de la municipalité, 2 élu(e)s et 1 substitut;

CONSIDÉRANT que selon l'article 13 du même règlement, la durée du mandat des membres du CCU est de 2 ans;

CONSIDÉRANT que les membres actuels du CCU sont en poste depuis 2 ans et qu'il appartient au conseil de renouveler leurs mandats ou de choisir de nouveaux membres;

CONSIDÉRANT que plusieurs résidents ont démontré leur intérêt à faire partie de ce comité;

PAR CONSÉQUENT, les membres du Conseil ont choisi

Membres élus :

M. le conseiller, Eric Gauthier;
Mme la conseillère, Kathy Milone;
Mme la conseillère Michelle Briand, en tant que substitut.

Membres citoyens :

M. Hugo Morin
M. André Lanthier
Mme Francine Mantha
Mme Heather Smith, en tant que substitut

La mairesse Anne Potvin, présidente d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2022-03-CMD069

AUTORISATION DE SIGNATURES ET FIN DE PROBATION EMPLOYÉE # 61-0020

Il est proposé par le conseiller Serge Lacourcière, appuyé du conseiller Gilles Jolivette et résolu,

CONSIDÉRANT la teneur de la résolution 2021-08-CMD282 relative à l'embauche de l'employée # 61-0020 à titre d'inspectrice municipale adjointe en date du 24 août 2021;

CONSIDÉRANT que l'employée # 61-0020 a complété sa période de probation tel que prévu;

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice générale et greffière-trésorière de mettre fin à la période de probation et de confirmer la permanence de l'employée # 61-0020;

CONSIDÉRANT le changement du titre de poste, soit d'inspectrice municipale adjointe à celui d'inspectrice municipale, Environnement et Hygiène du milieu;

CONSIDÉRANT qu'en vertu du règlement 357, relatif à l'émission des permis et certificats de la Municipalité de Déléage, il est stipulé au chapitre III article 3.4 les fonctions de l'inspecteur ou de son substitut :

- Administre et applique toutes les dispositions du présent règlement et règlement d'urbanisme ;
- Surveille et contrôle les constructions ;
- Émet ou refuse les permis de lotissement, de démolition, de déplacement, de construction, d'occupation et certificat conformément aux dispositions des règlements d'urbanisme de la Municipalité.

QUE l'article 3.5 stipule les pouvoirs de l'inspecteur ou son substitut peut visiter et examiner toute

propriété mobilière ainsi que l'extérieur ou l'intérieur d'un bâtiment pour constater si les prescriptions du présent règlement ont été observées;

PAR CONSÉQUENT, le conseil autorise l'application des règlements municipaux et des Lois provinciales qui s'y rattachent, et que l'inspectrice municipale soit autorisée à faire les inspections nécessaires à l'application de la réglementation et à signer la correspondance courante et tout document inhérent à ce poste, incluant l'émission de constats d'infraction à l'exception des permis régis par le code du bâtiment du Québec. De plus, le conseil mandate la directrice générale et la mairesse à signer une entente avec le syndicat pour le changement du titre du poste tout en conservant la même échelle salariale.

La mairesse Anne Potvin, présidente d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

**2022-03-CMD070 DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC –
PANNEAUX D’AFFICHAGE DE VITESSE SOLAIRE**

Il est proposé par le conseiller Gilles Jolivette, appuyé de la conseillère Kathy Milone et résolu,

ATTENDU que les principaux enjeux de la municipalité en matière de sécurité des usagers de la route sont le renforcement de la signalisation routière présente le long du boulevard Déléage;

ATTENDU que la vitesse des véhicules qui y circulent est, depuis plusieurs années, un enjeu réel de sécurité pour l'ensemble de la population;

ATTENDU que la municipalité est d'avis qu'il est impératif de faire une demande pour l'acquisition de quatre (4) panneaux d'affichage de vitesse solaire;

ATTENDU que les membres du conseil jugent nécessaire et hautement souhaitable la présence de tels panneaux de signalisation;

PAR CONSÉQUENT, la municipalité demande au ministère des Transport du Québec (MTQ) une aide financière pour l'acquisition de panneaux d'affichage de vitesse solaire.

La mairesse Anne Potvin, présidente d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2022-03-CMD071 EMBAUCHE D’UN OPÉRATEUR TEMPS COMPLET

Il est proposé par le conseiller Serge Lacourcière, appuyé du conseiller Gilles Jolivette et résolu,

ATTENDU que le poste d'opérateur temps complet est vacant et qu'il est nécessaire de combler ce poste au service des travaux publics;

CONSIDÉRANT que le poste d'opérateur temps complet est un poste syndiqué;

CONSIDÉRANT qu'un appel de candidature a dûment été lancé;

EN CONSÉQUENCE les membres du conseil procèdent à l'embauche de Monsieur Jess Gagnon au titre d'opérateur temps complet qui est assujéti à une période de probation de six (6) mois (840 heures) à compter du 21 février 2022;

ATTENDU que le poste d'opérateur temps complet est de 40 heures semaines et que le taux horaire est fixé selon l'échelle salariale de la convention collective;

La mairesse Anne Potvin, présidente d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

**2022-03-CMD072 APPEL DE SOUMISSION – ACHAT DE DEUX (2) PANNEAUX
D’AFFICHAGE DE VITESSE SOLAIRE**

Il est proposé par le conseiller Gilles Jolivette, appuyé du conseiller Eric Gauthier et résolu,

CONSIDÉRANT l'importance que le Conseil accorde à la sécurité routière des personnes circulant sur le territoire de la Municipalité;

CONSIDÉRANT l'intérêt démontré que représente un afficheur de vitesse pour sensibiliser les automobilistes à respecter les limites de vitesse;

CONSIDÉRANT qu'un appel de soumission sera lancer;

PAR CONSÉQUENT, le conseil autorise la Directrice générale et greffière-trésorière à procéder et à signer tous documents pertinents à cet effet pour lancer un appel de soumission sur invitation pour l'achat de deux (2) panneaux de vitesse solaire.

La mairesse Anne Potvin, présidente d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2022-03-CMD073 AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION POUR L'AIDE FINANCIÈRE DU PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE, VOLET REDRESSEMENT ET ACCÉLÉRATION (PAVL)

Il est proposé par le conseiller Serge Lacourcière, appuyé de la conseillère Kathy Milone et résolu,

CONSIDÉRANT l'annonce d'une aide financière du Gouvernement du Québec via le ministère des Transports dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale, volet redressement et accélération (PAVL);

CONSIDÉRANT que le Gouvernement exige la signature d'une convention déterminant les modalités de versements et des conditions d'octroi de l'aide financière;

PAR CONSÉQUENT, le conseil autorise la mairesse et la Directrice générale et greffière-trésorière à signer la convention pour l'aide financière du Programme d'aide à la voirie locale.

La mairesse Anne Potvin, présidente d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2022-03-CMD074 FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ (FRR) – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR L'AMÉNAGEMENT DE LA PLAGE AU LAC ACHIGAN ET D'UNE AIRE DE STATIONNEMENT

Il est proposé par la conseillère Michelle Briand, appuyée de la conseillère Kathy Milone et résolu,

CONSIDÉRANT que le Fonds Régions et Ruralités (FRR) est une contribution financière non remboursable qui vise différents types de projets structurants;

CONSIDÉRANT que ce volet vise à soutenir les projets de constructions ou d'amélioration d'infrastructures. Les coûts d'honoraires professionnels, les dépenses en capital et les salaires des employés peuvent être admissibles;

CONSIDÉRANT que la municipalité demande une aide financière de 100 000 \$ à la MRC Vallée-de-la-Gatineau pour procéder au réaménagement de la plage au lac Achigan et la délimitation d'un air de stationnement;

PAR CONSÉQUENT, le conseil autorise la Directrice générale et greffière-trésorière, à procéder à la demande d'aide financière et à signer pour et au nom de la municipalité tous documents à cet effet.

La mairesse Anne Potvin, présidente d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2022-03-CMD075 AUTORISATION D'APPEL D'OFFRES - RELOCALISATION DE LA PATINOIRE - ÉTUDE GÉOTECHNIQUE ET ENVIRONNEMENTALE

Il est proposé par la conseillère Michelle Briand, appuyée du conseiller Eric Gauthier et résolu,

CONSIDÉRANT que la patinoire du centre multifonctionnel sera relocalisée sur le terrain du garage municipal à proximité parc;

CONSIDÉRANT qu'une étude géotechnique et environnementale doit être réalisée au préalable;

CONSIDÉRANT qu'une telle étude géotechnique démontrera avec exactitude la portance des sols pour la date et le toit, ainsi que les mesures à prendre lors de la construction pour bien préparer l'infrastructure;

CONSIDÉRANT que l'étude environnementale nous permettra de savoir s'il y a de la contamination, le cas échéant nous devons donner suite à nettoyer les contaminants;

CONSIDÉRANT le futur emplacement du garage municipal, une délimitation de la zone humide devra être réalisée;

PAR CONSÉQUENT, le conseil mandate la directrice générale et greffière-trésorière à procéder à des appels d'offres sur invitation pour effectuer l'étude géotechnique et environnementale.

La mairesse Anne Potvin, présidente d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2022-03-CMD076 FÊTE NATIONAL DU QUÉBEC – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE

Il est proposé par la conseillère Michelle Briand, appuyée de la conseillère Kathy Milone et résolu,

CONSIDÉRANT la tenue d'activités diverses soulignant la Fête nationale du Québec;

CONSIDÉRANT que le Programme d'assistance financière aux célébrations locales de la fête nationale du Québec a pour objectif de favoriser l'organisation de réjouissances visant à susciter la participation, la solidarité et la fierté de tous les Québécois et Québécoises;

PAR CONSÉQUENT, le conseil mandate et autorise la directrice générale et greffière-trésorière à procéder à la demande d'aide financière pour la réalisation des activités et à signer tout document pertinent à cet effet.

La mairesse Anne Potvin, présidente d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2022-03-CMD077 DEMANDE DE PERMIS – RÉGIE DES ALCOOLS DES COURSES ET DES JEUX (RACJ)

Il est proposé par le conseiller Eric Gauthier, appuyé de la conseillère Kathy Milone et résolu,

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Déléage organisera des activités lors de la Fête nationale du Québec;

CONSIDÉRANT qu'une demande de permis doit être faite à la Régie des alcools, des courses et des jeux;

CONSIDÉRANT que ce permis autorise son titulaire à permettre la consommation de boissons alcoolisée ou à servir gratuitement des boissons alcoolisées lors de la tenue de l'activité prévue pour la Fête nationale du Québec;

PAR CONSÉQUENT, le conseil mandate la directrice générale et greffière-trésorière à procéder et à signer la demande de permis auprès de la Régie des alcools, des courses et des jeux.

La mairesse Anne Potvin, présidente d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2022-03-CMD078 LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par le conseiller Serge Lacourcière et appuyé de la conseillère Michelle Briand, et résolu de lever la présente séance ordinaire à 20h13.

Adoptée à l'unanimité.

Anne Potvin
Mairesse

Joanne Poulin
Directrice générale et greffière-trésorière